













Bulletin mensuel des observations des expulsions menées par Human Rights Observers à Calais, Pas-De-Calais – Août 2020

Depuis 2017, le projet HRO a pour mission d'observer et de documenter quotidiennement les violations des droits humains des personnes en situation d'exil à la frontière franco-britannique¹.

Chiffres concernant les expulsions hebdomadaires des lieux de vie informels

	45 expulsions de lieux de vie informels		10 matelas saisis
	133 tentes/bâches saisies		7 chaises saisies
	59 sacs de couchages/couvertures saisis		des habits ont été saisis 5 fois
	17 vélos saisis		26 arrestations lors des expulsions
	34 sacs saisis		254 mineur.e.s isolé.e.s rencontré.e.s ²

Dans le cadre de la politique « d'évitement des points de fixation », ces opérations de harcèlement consistent à forcer les personnes exilées à déplacer leurs tentes de quelques mètres (de 2 à 500 mètres) quotidiennement entre 8h et 11h, mais également à saisir ou détruire des biens de première nécessité et/ou affaires personnelles. Ces opérations sont accompagnées de contrôles d'identité souvent abusifs (Cour de cassation, 25 avril 1985, n° de pourvoi 84-92916) et donnent lieu à des arrestations puis placement en rétention administrative alors illégaux.

HRO a enregistré une augmentation des opérations de démantèlement depuis le 10 juillet, parallèlement à la nomination de Gérald Darmanin au poste de ministre de l'Intérieur. Le 21 août, HRO a assisté à une vaste opération de mise à l'abri forcée au cours de laquelle environ 2 tonnes d'affaires personnelles ont été saisies et un lieu de vie informel abritant environ 150 personnes a été démantelé par les forces de l'ordre.

Harcèlement des défenseurs des droits lors de l'observation



15 tentatives d'intimidation :
les observateur.rice.s ont été filmé.e.s/pris.es en photo avec le téléphone personnel et/ou professionnel des forces de l'ordre 1 fois; ont eu leur identité contrôlée 4 fois ; ont été bousculé.e.s 6 fois ; ont été palpé.e.s 2 fois ; ont été menacé.e.s d'arrestation 2 fois ; ont été immobilisés pendant plusieurs heures 1 fois.

¹ Nos données se basent sur nos observations et ne sont donc pas exhaustives.

² Nombre de MIE auto-déclaré.e.s rencontré.e.s par les associations (non mandatées par le département) au mois d'août alors qu'ils étaient en situation de rue. Ce nombre est une sous-représentation du nombre d'enfants en situation de rue car les actions d'allez-vers ne se produisent pas quotidiennement sur tous les lieux de vie par ces acteurs; certains enfants ne communiquent pas avec les associatifs; d'autres accèdent directement à la mise à l'abri via l'association mandatée et ne sont donc pas intégrés à ce chiffre. Un constat demeure: les opérations de démantèlement répétées sont sources de fragilisation accrue voire de disparition de ces enfants, filles et garçons, et donc de risques majorés de traite et d'exploitation.